



# Convention on the Conservation of Migratory Species of Wild Animals

Secretariat provided by the United Nations Environment Programme



## 44<sup>ème</sup> Réunion du Comité permanent

Bonn, Allemagne, 14-15 octobre 2015

UNEP/CMS/StC44/18

### SYNERGIES ET PARTENARIATS

#### Résumé

Le présent rapport met en relief les travaux réalisés en coopération avec les principales parties prenantes, y compris les Conventions et les organisations internationales liées à la biodiversité, comme le préconisent les Résolutions [11.10](#) et [11.11](#).

Il présente un aperçu de l'état d'avancement des activités entreprises au 1er septembre 2015, depuis la 11<sup>ème</sup> session de la Conférence des Parties à la CMS (Quito, Équateur, 2014).

Il contient des détails des activités inter-institutions du Secrétariat selon ce qui est décrit dans le programme de travail 2015-2017 et vient compléter les informations figurant dans le document 10.3.

## **SYNERGIES ET PARTENARIATS**

*(Préparé par le Secrétariat de la CMS)*

### **Rationaliser les activités au sein de la Famille CMS**

1. Le Secrétariat continue de rationaliser les activités menées avec les Secrétariats et les Unités de coordination des instruments de la CMS, conformément au mandat et aux orientations fournis dans la Résolution 10.9. Voir le document UNEP/CMS/StC44/13: *Structure et stratégies futures de la CMS et de la Famille CMS*.

### **Promouvoir les thématiques de la CMS dans le système de l'ONU**

*Programme de développement et objectifs de développement durable pour l'après 2015*

2. Le Secrétariat suit le processus relatif au programme de développement et aux objectifs de développement durable pour l'après 2015 et apporte sa contribution, en particulier sur les indicateurs, par le biais du Secrétariat de la CDB qui a pris part à toutes les négociations afin d'assurer que la conservation de la biodiversité et de toutes ses composantes soit prise en compte.

*Processus et initiatives sous l'égide du PNUE*

3. Le Secrétariat a renforcé ses relations avec le PNUE en promouvant des activités conjointes dans le cadre de projets existants, s'appuyant sur les ressources disponibles et incorporant les dispositions relatives aux espèces migratrices dans la future stratégie à moyen terme et le prochain programme de travail du PNUE.

4. Le Secrétariat a pris part à l'Équipe spéciale du PNUE chargée d'examiner l'efficacité des arrangements administratifs et de la coopération programmatique actuels entre le PNUE et les secrétariats de la convention administrés par le PNUE. Des recommandations pour des solutions plus rentables et axées sur la qualité seront soumises à la deuxième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en juin 2016.

*Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD)*

5. Le Secrétariat a engagé un dialogue avec le PNUE afin de contribuer aux efforts continus visant à intégrer la durabilité de l'environnement dans les PNUAD. Cette collaboration comprend la participation à la révision des matériels existants afin de guider les processus de programmation des pays et de garantir que les obligations de la CMS y sont incluses.

### **Encourager les synergies avec d'autres Accords multilatéraux sur l'environnement (AME)**

*Groupe de liaison sur la biodiversité*

6. Le Secrétariat a pris part à la réunion qui a eu lieu par visioconférence le 23 janvier 2015 pour évaluer les décisions pertinentes des Conférences des Parties de la CDB et de la CMS et d'autres AME et la manière de renforcer leurs synergies en matière de coopération au niveau national, de communication, de sensibilisation du public et de soumission des priorités nationales au FEM. Le Groupe de liaison sur la biodiversité devrait se réunir en septembre 2015.

*Accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité (AME)*

7. Entre-temps, des contacts individuels ont été maintenus avec des membres du Groupe de liaison sur la biodiversité moyennant la mise en œuvre de plans de travail conjoints et le renforcement des synergies chaque fois que possible. Le Secrétariat a mis en place des plans de travail conjoints pour 2016-2018 avec les secrétariats de la CDB et de la Convention de Ramsar, inclus dans les documents UNEP/CMS/StC44/18.1 et 18.3 respectivement. Ces documents présentent aussi un aperçu des activités qui ont été menées conjointement ou en coopération durant la période 2012-2015.

8. Le Plan de travail conjoint pour 2015-2020 avec le Secrétariat de la CITES a été approuvé par la 65<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent de la CITES et la 42<sup>ème</sup> réunion du Comité permanent de la CMS en 2014. Grâce à la générosité de l'Allemagne, le premier administrateur de programme CITES/CMS a été recruté le 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour appuyer et coordonner la mise en œuvre du plan de travail conjoint.

9. Une étroite coopération est en cours avec la Convention de Berne, particulièrement sur les questions d'empoisonnement, d'abattage, de prélèvement et de commerce illégaux des oiseaux migrateurs ainsi que de changement climatique. En particulier, le Secrétariat de la Convention de Berne est membre du Groupe consultatif qui aide à la mise en place du Groupe intergouvernemental spécial chargé de s'attaquer à l'abattage, au prélèvement et au commerce illégaux des oiseaux migrateurs dans la région méditerranéenne. La première réunion du Groupe aura lieu au début de 2016 en parallèle avec la réunion du Groupe d'experts sur les oiseaux de la Convention de Berne. La CMS a été invitée à participer et à contribuer à la réunion du Groupe spécial d'experts sur la biodiversité et le changement climatique (Rome, Italie, 28 avril 2015). Le président du Conseil scientifique de la CMS et le conseiller sur le changement climatique nommé par la COP ont participé à la réunion.

10. L'élaboration d'un plan de travail conjoint avec le Secrétariat de la Commission baleinière internationale (CBI) est à un stade avancé et couvrira la coopération sur diverses questions thématiques telles que les collisions avec les navires, les débris marins, l'écotourisme et certaines espèces comme les baleines à bosse de la mer d'Oman.

**Renforcer la collaboration existante avec d'autres OIG et la société civile**

11. Le Secrétariat a renouvelé ses engagements avec des organisations intergouvernementales et la société civile par le biais de contacts réguliers, de réunions et d'appels téléphoniques, pour examiner les progrès accomplis et l'échange d'informations sur les nouveaux problèmes.

12. La CMS a continué de bénéficier de l'appui de nombreuses ONG dans le cadre de la mise en œuvre des Mémoires d'entente sur les espèces et le fonctionnement de différents processus et groupes de travail scientifiques comme il est décrit dans le document UNEP/CMS/StC44/10.3 *Mise en œuvre du programme de travail 2015*.

13. Afin de promouvoir la mise en œuvre de la Résolution 11.11 sur le «*Renforcement des relations entre la Famille CMS et la société civile*», le 16 juin 2015, le Secrétariat a publié une notification invitant les Parties, d'autres gouvernements, les organisations de la société civile (OSC) et les organisations non gouvernementales (ONG) à revoir les options qui permettraient de développer les relations entre la Famille CMS et la société civile.

14. Au 1er Septembre 2015, le Secrétariat a reçu une contribution préliminaire. «Wild Migration» a présenté une proposition sur le «Projet *Firebird*: Renforcer l'implication des ONG dans la famille de la CMS». Le projet propose un processus pour faciliter la discussion et l'option de développement qui seront à la base de ces discussions importantes, tout en investissant la capacité et l'engagement profond des ONG et des organisations de la société civile d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine pour capter les contributions de la communauté des ONG le plus largement possible. Les Parties et autres donateurs potentiels sont encouragés à fournir des fonds pour la mise en œuvre de cette initiative.

15. Conformément au paragraphe 3 de la Résolution, les Parties, d'autres gouvernements, les OSC et les ONG partenaires seront invités à formuler de nouvelles recommandations visant à améliorer cette coopération au cours de 2016. Le Secrétariat en fera la synthèse avant de les soumettre pour examen par la 45ème Réunion du Comité permanent (dernier trimestre de 2016) et la 12ème session de la Conférence des Parties (2017).

### **S'engager dans des collaborations stratégiques**

#### *Fonds pour l'environnement mondial (FEM)*

16. Suite à la résolution CMS 11.10 et la décision DEC/XII/30 de la COP CDB, le Secrétariat de la CMS a été en liaison avec le Secrétariat de la CDB en vue d'établir un processus pour fournir des éléments de conseils pour le Fonds pour l'environnement mondial concernant le financement des priorités nationales pour la CMS aligné à la mise en œuvre des objectifs d'Aichi. À cette fin, une notification sera envoyée bientôt à toutes les Parties à la CMS pour demander des contributions. Une discussion finale aura lieu lors de la prochaine session du Comité permanent et de ces conseils seront transmis au Secrétariat de la CDB à temps pour leur première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de mise en œuvre (2 au 6 mai 2016) et par la suite à la CDB COP13 pour examen.

#### *Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP)*

17. Un Mémorandum de coopération avec la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI), à l'appui des MdE de l'IOSEA et du MdE sur les requins ainsi que d'autres activités de la CMS, est inclus dans le document UNEP/CMS/StC44/18.2. Le MdE sur la conservation des requins continue de collaborer avec les ORGP et demandera aux Signataires de lui fournir d'autres orientations sur la voie à suivre à la deuxième réunion des Signataires au début de 2016.

#### *Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)*

18. En vertu du mandat conféré par la Résolution 10.8 de la CMS, le Secrétariat et le Conseil scientifique ont continué de suivre le processus IPBES. Le Secrétariat a participé à la 3<sup>ème</sup> réunion plénière de l'IPBES (IPBES-3) (Bonn, 12-17 janvier 2015), qui a entre autres élaboré et publié une déclaration conjointe des conventions liées à la biodiversité. Le président du Conseil scientifique a participé à la 5<sup>ème</sup> réunion du Groupe d'experts interdisciplinaire de la plateforme (Bonn, 14-16 avril 2015). En outre, le Secrétariat fournit une assistance et des avis administratifs au Secrétariat de l'IPBES sur demande.

## **Encourager la collaboration au niveau régional et la présence de la CMS dans les régions**

19. Bien qu'aucun progrès n'ait pu être enregistré concernant l'établissement de coordonnateurs régionaux en Afrique, dans le Pacifique et en Amérique latine, le Secrétariat a renforcé ses relations avec divers bureaux régionaux du PNUE et plusieurs institutions régionales.

20. Le Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique (UNEP/ROAP) situé à Bangkok, notamment par le biais du point focal de l'AME du PNUE, aide à préparer l'atelier qui facilitera l'adhésion de pays d'Asie du Sud-Est à la CMS, atelier qui devrait avoir lieu du 27 au 29 octobre 2015 aux Philippines. Un atelier similaire se tiendra en 2016 très probablement aux Samoa pour les États insulaires du Pacifique, avec l'aide du ROAP du PNUE et du Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (PROE).

21. Le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ROLAC), notamment par le biais du point focal de l'AME du PNUE, aide à organiser l'atelier qui facilitera l'adhésion de pays d'Amérique latine à la CMS, atelier qui devrait avoir lieu du 22 au 24 septembre 2015 au Panama et contribuera à l'atelier consacré aux points focaux nationaux de la région en vue de la COP12 de la CMS en 2017.

22. Des contacts ont été noués avec le Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) afin de faciliter le recrutement de nouvelles Parties dans cette région. La CARICOM aidera le Secrétariat à organiser un atelier spécialisé en Jamaïque en 2016.

23. Le Bureau régional du PNUE pour l'Afrique (UNEP/ROA) basé à Nairobi et le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest nouvellement créé à Abidjan, Côte d'Ivoire, participent aux arrangements logistiques de la réunion du Groupe de travail sur les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie de la CMS, fin novembre 2015, et de l'atelier préparatoire pour la COP12 de la CMS en 2017 pour les points focaux nationaux des Parties africaines.

### **Action requise:**

Le Comité permanent est invité à:

- a. Prendre note des progrès accomplis et formuler des observations pour orienter davantage le Secrétariat dans la mise en œuvre des synergies et partenariats durant cette période intersession;
- b. Examiner les documents UNEP/CMS/StC44/18.1, 18.2 et 18.3 et prendre les mesures qui s'imposent.